

Legifrance - Retour à l'accueil

Chemin :

LOI n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 (1)

- ▶ SECONDE PARTIE MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES
- ▶ TITRE IV : DISPOSITIONS PERMANENTES

Article 161

Est autorisée la cession par l'Etat des bois et forêts composant le domaine de Souzy-la-Briche, objet des actes de donation des 22 mai 1969, 12 avril 1972 et 19 décembre 1975.